

L'ÉLECTROCHOC

Mémoire présenté

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par les membres des Séminaires de

l'Université du Troisième Âge, MRC de l'Assomption

28 février 2008

Pour présentation le 3 mars 2008

Le dépotoir Lachenaie, un monstre social

Depuis 1968, de nombreuses personnes habitant la pointe sud-ouest de la MRC de L'Assomption ont eu à subir de nombreux inconvénients à cause du dépotoir de Lachenaie. Ces inconvénients (odeurs pestilentielles, bruits perturbants, goélands qui rôdent toujours, etc.) sont de véritables agressions contre ces citoyens tant sur le plan de leur santé physique que psychologique.

Le droit des citoyens à un environnement sain

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ne se gêne pas pour bafouer le droit fondamental pour tout citoyen à vivre dans un environnement sain. Comme par hasard, la majeure partie des personnes lésées vivent dans notre MRC. Et que penser de notre ministère de l'Environnement, la plupart du temps si complaisant à l'endroit des promoteurs et des « développeurs » de tout acabit? Bien sûr, il fait respecter ses règlements, mais on découvre chaque jour des failles dans ces mêmes règlements car ils datent d'une autre époque. Ils devraient être revus pour mieux correspondre à nos valeurs environnementales contemporaines.

Qui peut aujourd'hui entendre la colère de ces citoyens lésés? Qui peut défendre leurs droits à vivre dans un environnement sain, à respirer un air pur et à protéger leur santé et celle des générations futures? Qui le peut, sinon le BAPE lui-même?

Quatre importantes raisons pour la fermeture définitive et irrévocable du monstre

Dans notre mémoire, nous avons privilégié quatre aspects qui mènent à la conclusion de la fermeture du mégadépotoir. Mais cette fermeture ne se fera pas sans mesures alternatives et l'implication des citoyens et des villes.

URGENCE DE FERMER LE MÉGADÉPOTOIR

Première raison : la situation géographique

- Même s'il est situé dans la MRC des Moulins, le mégadépotoir longe la limite sud-ouest de la MRC de L'Assomption.
- 60% des vents dominants soufflent de l'ouest vers l'est. Donc, les odeurs nauséabondes et les particules nocives pour la santé se retrouvent en grande partie dans la MRC de L'Assomption, surtout dans le secteur Le Gardeur à Repentigny et dans Charlemagne.
- Parmi les quatre mégadépotoirs desservant la région de Montréal, celui de Lachenaie est le seul situé à proximité d'un centre hospitalier (moins de deux kilomètres) et d'une grande densité de population (55 000 personnes à l'intérieur d'un rayon de six kilomètres autour du mégadépotoir).

Deuxième raison : l'équité

- Depuis 40 ans, même si les citoyens de la MRC de L'Assomption habitant à proximité du mégadépotoir ont été exposés à 60% des vents dominants leur faisant souvent respirer une odeur désagréable et des particules nocives, ils n'ont reçu durant ce temps aucune compensation pour ce qu'ils ont dû endurer.
- La région de Lanaudière, même si elle ne représente que 5% de la population du Québec, reçoit 25% de ses déchets, devenant ainsi la plus grosse poubelle de ce même Québec.
- En mai 2003, le BAPE demandait à la CMM d'établir un plan de gestion des matières résiduelles avec le souci d'une plus grande équité entre les citoyens des différentes régions (régionalisation). Rien de tout cela n'a été fait.
- En mai 2003 également, le BAPE affirmait haut et fort que les citoyens rejetaient massivement le projet d'agrandissement du mégadépotoir présenté par BFI et il demandait au gouvernement de fermer le site en 2008. Les pouvoirs publics ne se sont aucunement préoccupés de cette proposition. Cette dernière a coulé comme l'eau sur le dos d'un canard.
- Le sud de Lanaudière est de plus en plus à l'image de l'est de Montréal : une zone choyée par les promoteurs et les pouvoirs publics pour y développer une économie agressive pour la vue, l'odorat et la santé des humains que nous sommes (raffineries, usine d'épuration des eaux, anciens dépotoirs et notre mégadépotoir) . Est-ce à dire que le bien-être des citoyens de l'est de la région métropolitaine ne peut ni ne doit se situer au même niveau que celui des citoyens de l'ouest?

Troisième raison : le développement durable

- Tout projet de développement durable doit pouvoir intégrer les trois éléments suivants : l'économie, l'environnement et l'acceptation sociale. De plus, il doit respecter les générations futures en ne les hypothéquant d'aucune façon. L'économie est le seul volet qui soit respecté dans le projet d'agrandissement de ce mégadépotoir déjà monstrueux, mais à quel prix!
- On pourrait même remettre en question la façon dont on aborde l'aspect économique dans le développement d'un tel projet (le mégadépotoir). En effet, beaucoup d'économistes contemporains évaluent la pertinence de tel ou tel projet en tenant compte justement de l'environnement et de l'aspect social. N'a-t-on pas vu dernièrement un documentaire parlant du coût élevé des bas prix dans le domaine de la distribution en détail : exploitation des producteurs, travail des enfants, etc. Le même phénomène se produit dans la façon de gérer nos matières résiduelles : la recherche effrénée des bas prix (sites d'enfouissement) entraîne automatiquement, même à long terme, des coûts environnementaux et sociaux considérables.

Quatrième raison : la santé et le bien-être

- Nous voulons attirer votre attention sur la santé et le bien-être des citoyens situés dans les environs du mégadépot. Ainsi, les vents dominants, surtout après le dégel, transportent encore des odeurs désagréables. De plus, les microbes dans l'air favorisent des problèmes de santé pour les résidents. En outre, par leur présence, les goélands hors du site répandent des excréments partout autour des habitations (mobilier, cordes à linge, patios, aires de jeux des enfants, etc.) et dans les parcs.
- Et, quoi qu'on en dise, la valeur des propriétés et leur prix de vente en sont affectés. En effet, aucun nouvel arrivant ne sera intéressé à s'y installer lorsqu'il découvrira les odeurs nauséabondes, les particules toxiques et les traces tangibles laissées par les goélands qui ont été chassés du site par les buses ou les faucons. Sur le dépot, nous le savons pour l'avoir visité, il n'y a pas de goélands, ils se dispersent autour.
- Quel acheteur voudra risquer d'habiter dans un tel secteur au sud-ouest de Lanaudière? Où retrouvera-t-il une sécurité vitale pour sa famille, une joie de vivre légitime et un bien-être souhaitable? Qui osera compromettre la santé de ses enfants et la sienne? Que dire du bruit des camions et de la qualité de la route à cet endroit? Quel héritage veut-on laisser aux générations futures?
- Nous rejetons donc avec force ce projet d'agrandissement qui permettra encore une fois l'arrivée massive de matières résiduelles en provenance de la grande région de Montréal sinon d'ailleurs. La CMM dépassera ainsi la date butoir de 2008 et continuera de pénaliser encore plus les citoyens voisins du dépot en leur infligeant les inconvénients d'un tel agrandissement.

Une petite légende évocatrice

Il nous revient en mémoire la Légende de l'éléphant, qui conserve toujours sa valeur de comparaison. Nous espérons qu'elle sera comprise. « Un jour, un roi et sa suite, après un safari africain, dégustèrent l'éléphant tranche par tranche, len – te – ment, lors d'un copieux festin. Les serviteurs du roi demeurèrent fort surpris de constater qu'il est possible de manger tout un éléphant ». Ainsi, BFI, en présentant des demandes successives d'agrandissement du mégadépot de Lachenaie, agit de la même façon et il remplit sa « panse » tranche par tranche. Par ce moyen, il accède à son territoire (pièce par pièce) devant un ministère de l'Environnement silencieux, malgré les recommandations du BAPE et des citoyens du sud de Lanaudière exaspérés.

La timidité inquiétante des ministères de l'Environnement et de la Santé et des Services Sociaux

- Comme Action-Rebuts le disait en 2003, il est injustifiable qu'un promoteur privé fasse au gouvernement une demande d'urgence sous prétexte d'une situation urgente dont il est lui-même l'instigateur ... Il ne revient pas aux multinationales de l'enfouissement de suggérer la marche à suivre au ministère de l'Environnement.
- Il est temps que nos ministères de l'Environnement et de la Santé et des Services Sociaux cessent d'être à la remorque de promoteurs de sites d'enfouissement, qu'ils ne se contentent plus de se fier aux études des promoteurs comme BFI et qu'ils

fassent eux-mêmes des contre-expertises. En effet, tout honnêtes qu'ils soient, les spécialistes en santé et en environnement mandatés par BFI pour faire des études vont-ils manger la main du maître qui les nourrit?

L'IMPLICATION DES CITOYENS ET DES VILLES ET LES MESURES ALTERNATIVES

Assez, c'est assez!

Depuis le début de ce mémoire, nous avons tenté de démontrer pourquoi nous en avons assez. Notre santé, notre bien-être, notre sentiment d'être les laissés-pour-compte de cette grande région de Montréal avec les vents des pétrolières et du mégadépotoir, tout cela fait en sorte que nous exigeons la fermeture du site.

Nous ne sommes pas partisans du syndrome “pas dans ma cour”, loin de là!

Il ne faudrait pas croire que nous visons simplement à renvoyer les problèmes ailleurs. Certes, nous croirons davantage à la sincérité et au sérieux des élus de Montréal et de Laval quand ils auront mis en place quelques sites sur leur propre territoire.

Pour une solution globale socialement acceptable

Mais la solution n'est pas principalement du côté des sites d'enfouissement. Elle est surtout dans l'élimination maximale du problème à la source (moins de production de déchets, plus de recyclage), et dans la mise en place de mesures alternatives. Pour la production de déchets et l'augmentation du recyclage, la solution doit venir conjointement de nous, citoyens et des pouvoirs publics. Pour les alternatives, les pouvoirs publics doivent faire leur part.

La responsabilité des citoyens

Comme citoyens, il nous appartient :

- De diminuer notre production de déchets par la réduction à la source et le réemploi: cesser d'utiliser des sacs non réutilisables, en priorité les sacs de plastique, éviter les suremballages et les emballages non recyclables et réutiliser au maximum les contenants dans lesquels nous achetons nos produits;
- De recycler : déchets zéro de tout ce qui est recyclable. C'est nous, en grande partie, qui faisons le premier choix d'acheminer nos déchets vers le dépotoir. Nous pouvons plus que doubler les produits envoyés vers le recyclage si aucun des produits actuellement recyclables ne se retrouve dans les poubelles.
- D'accepter de payer la facture, car il y en a une et une assez importante, du moins au début, pour faire en sorte que les déchets que nous produisons ne se retrouvent pas dans un dépotoir, fût-il à Lachenaie, à Saint-Thomas de Joliette ou dans tout autre site. Payer la facture oui, mais plus nous diminuerons le problème à la source, moins il en coûtera cher.

Les responsabilités de nos élus

Les municipalités

Éducation de la population

- Elles doivent d'abord poursuivre et développer au maximum la conscientisation des citoyens, y compris ceux qui n'ont pas de mégadépotoir à proximité, de l'importance de diminuer le problème à la source.

Fourniture d'outils quotidiens

- Elles doivent ensuite faciliter le recyclage au maximum. Ceci implique par exemple une collecte à domicile des déchets de table dans des bacs prévus à cette fin, des collectes plus fréquentes et davantage de lieux de récupération des matières comme le textile, les résidus domestiques dangereux (RDD) et les produits électroniques (téléphones cellulaires, ordinateurs, etc.). Il faut aussi faire en sorte que tout ce qui est mis dans des bacs de recyclage, ou du moins la quasi-totalité, soit recyclé, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Suggestions pour une solution d'une partie du problème à la source

- Elles doivent également couper une partie du problème à la source, par exemple en interdisant totalement l'utilisation de sacs de plastique sur leur territoire. Pourquoi accepte-t-on encore l'utilisation de tels sacs dans les épiceries, alors que dans de nombreux pays ils sont interdits et que des alternatives sont disponibles et déjà utilisées par une bonne partie de la population? Et pourquoi pas interdire totalement la styromousse non biodégradable et d'autres produits qui mettront des centaines d'années à disparaître?

Coercition de la population et des entreprises

- Mais ce n'est pas suffisant. Nous en sommes maintenant à l'étape de la coercition. Il faut forcer l'ensemble de la population, et également l'ensemble des entreprises, à recycler tout ce qui est recyclable. Si, par exemple, en Allemagne il y a déjà une vingtaine d'années que les personnes sont obligées de recycler, et même de trier leurs déchets en sept parties, pourquoi en sommes-nous encore à inciter les gens à recycler, alors que le recyclage se fait dans un seul contenant? Certaines villes de la Communauté métropolitaine de Montréal ont commencé, les autres doivent le faire également, et aller plus loin.

Urgence de mesures alternatives

- Les municipalités doivent enfin mettre en place des mesures alternatives aux dépotoirs pour les matières non recyclables : compostage, transformation par procédé anaérobique, gazéification, incinération propre, etc. Il y a maintenant des procédés pratiquement non polluants mis en place un peu partout dans le monde, pourquoi pas dans notre territoire? La Communauté métropolitaine est prête à faire un pas dans ce sens, il faut qu'elle aille jusqu'au bout.

Le gouvernement du Québec

Y mettre le prix et les moyens maintenant.

- La Communauté métropolitaine de Montréal a présenté le 21 février dernier les grandes lignes de son mémoire à la ministre de l'Environnement, dans lequel elle demande des fonds importants, notamment pour le compostage des déchets de table et la gazéification des déchets non recyclables. Les coûts, 100 millions par année pendant 10 ans, sont loin d'être excessifs si on considère les résultats potentiels en termes de santé et de bien-être de la population. Il pourrait en être de même pour l'ensemble de la population du Québec. Et si les citoyens font leur part, les matières à recycler par les procédés les plus coûteux diminueront de façon importante, et les coûts diminueront d'autant.

Notre demande: fermeture définitive et irrévocable du monstre social que constitue le mégadépotoir Lachenaie au plus tard dans 2 ans

En conclusion, nous affirmons que le ministère de l'Environnement doit annoncer dès cette année la décision **définitive et irrévocable** de fermeture du site de Lachenaie au plus tard dans deux ans, soit en mars 2010. Nous sommes convaincus qu'après tant d'années de tergiversations de la part de nos pouvoirs publics (CMM, ministère de l'Environnement et de la Santé et des Services Sociaux), la commission du BAPE de 2008 doit servir un **ÉLECTROCHOC** à ces organismes : le mégadépotoir doit fermer définitivement dans deux ans. Chaque région devra voir à la gestion de ses propres déchets et oublier une fois pour toutes les belles années où elle pouvait aller les jeter dans la cour du voisin. Électrochoc aussi aux citoyens que nous sommes : le temps de l'information et de la sensibilisation seules est terminé. S'il en est parmi nous qui n'ont pas encore compris que ces monstres que sont les mégadépotoirs sont le résultat de notre propre négligence, on devra utiliser la coercition pour qu'ils agissent enfin. Le temps où l'un recycle et l'autre jette tout aux vidanges est révolu. Une nouvelle ère doit commencer : le suremballage doit être éliminé et tous sans exception, nous devons recycler.

ENCORE UNE FOIS, NON AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE CE MÉGADÉPOTOIR, OUI À SA FERMETURE DÉFINITIVE EN MARS 2010!

Jacques Gagné
Luc Saint-Georges
François Falardeau

Pour les Séminaires de l'Université du Troisième Âge, MRC de L'Assomption